



Sierra®

Substance de croissance de la vigne pour la maîtrise des rendements, l'égrappage, l'amélioration de la coloration*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : Non Concerné

Formulation : concentré soluble

Numéro AMM : 9300285

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : éthéphon
Teneur : 180g/l, soit 16.7% (m/m)
Famille chimique : dérivés de l'acide phosphonique
Mode d'action : Inhibition des auxines.

Description

SIERRA agit sur la synthèse naturelle d'éthylène par la plante. Les conséquences d'une application de SIERRA seront différentes en fonction du stade phénologique de la vigne. SIERRA pourra ainsi provoquer une accélération des phénomènes d'abscission, une accélération des phénomènes de maturation, une stimulation de nombreuses synthèses et particulièrement des polyphénols, anthocyanes et tanins.

Préparation

Préparation de la bouillie

- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire.
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROFITEUR DE L'ÉQUIPEMENT POUR LES PROFESSIONNELS :		
	REPLACEMENT DES GANTS	REPLACEMENT DE LA VESTE	REPLACEMENT DE LA CASQUETTE
GANTS en NITRILE NF EN ISO 3745-1:04 (PROFITEUR DE EN 14333-1:04 Type 6) (ou le usage unique NF EN ISO 3742 (Type A, B ou C))	✓	✓	✓
EPI INDIVIDUELLE CONFORME à la norme NF EN ISO 27061	✓	✓	✓
EPI PARTIEL Savoir utiliser à plusieurs endroits (norme NF EN ISO 27061)	✓	✓	✓
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE Subtype II type 3 ou 4	✓	✓	✓
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL CONFORME EN ISO 18126-2	✓	✓	✓

*En cas d'alternance sur le même site de la phase de pulvérisation, dans ce cas, se reporter à la notice de l'équipement de protection individuelle.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES
Respecter un délai de 8 jours pour appliquer SIERRA après un traitement cuprique.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer,



sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- Utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
8 - Matières corrosives	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Egrappillage, Régulation de la maturation des fruits	2.511l/ha		28	1a
Vigne	Modification du niveau de nouaison	2.011l/ha		28	1a

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Danger



P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
 SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

24 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -2°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3265



[:https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls)

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Champ d'activité

SIERRA vise un objectif de qualité à travers les utilisations suivantes : - Maîtrise des rendements et élimination des queues de floraison . - Egrappillage - Amélioration de la coloration pour les cépages rouges.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

-SIERRA est une formulation spécifique pour une utilisation sur vigne, pour les raisins de cuve. L'usage sur raisin de table est proscrit.-MODIFICATION DU NIVEAU DE NOUAISSON (Eclaircissage) Cépages visés : Cabernet franc, Cabernet sauvignon, Cinsault, Cot, Gamay, Grenache, Syrah, Merlot, Pinot noir, Riesling, Gewurztraminer, Sauvignon, Chardonnay, Melon, Mourvèdre, Sylvaner, Ugni blanc. Certains cépages présentent des sensibilités particulières : le Chenin et le Grolleau par exemple, sont plus sensibles et pour en tenir compte, le Taux d' Eclaircissage Probable calculé sur la fiche de détermination du TEP ne devra pas dépasser 20 %. Pour les autres cépages, non cités, l'utilisation de SIERRA pour l'éclaircissage est proscrite. Avant de déclencher une intervention, il conviendra de suivre en pratique la procédure suivante : Détermination du Taux d' Eclaircissage Probable (TEP) selon la méthodologie validée par Bayer CropScience et communiquée dans la notice technique. Détermination d'un objectif maximal de Taux d' Eclaircissage Potentiel de 35 %, pour une vigne de 4 ans au moins (pour une vigne de 2 ou 3 ans, le TEP pourra aller jusqu'à 100 % si nécessaire).Vérification des conditions optimales de traitement, qu'elles soient liées aux aspects parcellaires et végétatifs, aux conditions climatiques et aux éléments liés à l'application. Ne pas intervenir sur une vigne stressée ou lors de conditions climatiques trop favorables à l'activité du produit (températures supérieures à 25°C et hygrométrie > 60 %).-REGULATION DE LA MATURATION DES FRUITS : 2 l/ha en traitement dirigé sur la zone fructifère ou 2,5 l/ha en traitement de couverture générale. Intervenir au stade 15 à 30%des baies vérées.-EGRAPPILLONNAGE : 2,5 l/ha du stade pleine floraison au stade nouaison des grappillons. Ne pas intervenir avant que toutes les grappes de la récolte principale aient atteint le stade fermeture complète de la grappe.

Bayer CropScience proscrit les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, BayerCropScience décline toute responsabilité en cas d'intervention SIERRA à l'aide d'un appareil de ce type.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Application (matériel, pression)

-MODIFICATION DU NIVEAU DE NOUAISSON(Eclaircissage)

La meilleure efficacité est obtenue avec un pulvérisateur pneumatique apportant 100 l/ha de bouillie et traitant rang par rang chaque face du rang. Pour un taux d'éclaircissage attendu, l'efficacité sera d'autant plus forte que les grappes seront plus accessibles à la pulvérisation. Dans le cas de vignes à végétation claire pour lesquelles la pulvérisation peut traverser la végétation, traiter un rang sur deux afin de ne pas redoubler l'application sur les mêmes grappes.

-DESTRUCTION DES GRAPPILLONS:

Pulvérisation pneumatique ou jet porté : 100 à 200 l/ha sur l'ensemble de la végétation.

-REGULATION DE LA MATURATION DES FRUITS:

Pulvérisation pneumatique ou jet porté : 100 à 200 l/ha dirigée sur la zone fructifère ou pulvérisation classique en couverture générale.

Bayer CropScience proscrit les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, Bayer CropScience décline toute responsabilité en cas d'intervention SIERRA à l'aide d'un appareil de ce type.

Conditions du milieu

-MODIFICATION DU NIVEAU DE NOUAISSON(Eclaircissage)

Un temps chaud, humide et orageux augmente l'efficacité du produit. Avant d'intervenir, consulter les prévisions climatiques. Ne pas traiter une vigne en conditions de stress (vigne faible, souffrant de la sécheresse, récemment ébourgeonnée, effeuillée, inondée). La formulation de SIERRA pénétrant rapidement dans la plante, ne jamais renouveler une application de SIERRA même suite à une pluie. Une double application a un effet cumulatif qui entraîne un sur-éclaircissage (voire la destruction de la récolte).

DESTRUCTION DES GRAPPILLONS:

Avant de déclencher une intervention, il conviendra de suivre en pratique la procédure suivante :

-Vérification que toutes les grappes de la fructification destinées à la vendange aient atteint le stade fermeture complète de la grappe.

-Vérification des conditions optimales de traitement, qu'elles soient liées aux aspects parcellaires et végétatifs d'une part, et aux éléments liés à l'application d'autre part.

-Ne pas intervenir sur une vigne stressée ou lors de conditions climatiques trop favorables à l'activité du produit (températures supérieures à 25°C et hygrométrie > 60 %).

-Respecter un délai de 8 jours après un traitement cuprique pour appliquer Sierra. -Appliquer Sierra avant rognage ou respecter un délai de 8 jours après un rognage.

Mesures de protections des individus



Sierra®

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR PULVÉRISATION VERS LE HAUT		
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ET EPI partiel			ET EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		OU Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche	OU Type 3 ou 4 avec capuche
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.



Mentions légales

Sierra® 180 g/l éthéphon 1 AMM n°9300285 1 Détenteur d'homologation : Bayer SAS 1 © Marque déposée Bayer

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3



1 1 1 Danger 1 1 1 H318 - Provoque de graves lésions des yeux. 1 H290 - Peut être corrosif pour les métaux. 1 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mai 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)